

Monsieur l'Inspecteur Général,

Au nom du syndicat CFTC - CCRF & SCL et des agents que nous représentons, nous vous proposons cette contribution qui, nous l'espérons, permettra de vous présenter le climat à la DGCCRF et une expression de nos revendications qui, vous le comprendrez à l'issue de ce courrier, ne sont aucunement récentes.

### Notre constat

La DGCCRF compte aujourd'hui un effectif de 2800 agents. Elle reste l'unique service chargé de la régulation concurrentielle des marchés, la protection économique et la sécurité des consommateurs.

Cet acronyme bien connu du grand public se délite depuis la création des DDPP et l'arrivée des DREETS et les années n'ont rien arrangé à ce niveau. L'on nous indique que les agents de la DGCCRF vont faire mieux avec toujours moins de moyens humains. L'on nous indique pouvoir privilégier les enquêtes à enjeux avec moins de temps d'enquête. L'on communique certes de plus en plus, mais l'on délaisse peu à peu le terrain pour satisfaire des règles toujours plus invasives de démarche qualité plutôt que de doctrine administrative notamment.

Depuis 2010, l'on nous invite à nous réinventer, nous recentrer sur nos missions principales, et ainsi délaisser toujours plus de missions au profit d'administrations ou prestataires d'une diversité étonnante.

La majorité des agents sont des enquêteurs et se trouvent noyés dans des DDI ; plus précisément, des DD(ETS)PP pour lesquelles les formes et les organisations varient en fonction du lieu d'implantation. Mais le constat lui reste invariable : les agents qui y sont accueillis en sorte toujours plus éloignés de leurs missions initiales.

Ce format est une ineptie, les agents dans ces DDI ne travaillent pas ensemble. Et il ressort des remontées du terrain qu'ils ont de moins en moins de raisons de le faire.

Force est de constater que si l'on rajoute les donneurs d'ordres qui se multiplient sans pour autant s'accorder, l'on arrive au résultat que l'on voit croître sans arrêt, région après région, service après service : un désintérêt des agents pour les missions qui leur sont données, une perte abyssale du sens du service public et un risque croissant en matière de souffrance au travail.

Les agents de la DGCCRF doivent répondre aux attentes de la Directrice Générale.

Le gouvernement et par extension notre ministre de tutelle pense à la DGCCRF, et nous ne pouvons que l'en remercier, dans un souci de la rendre plus efficace qu'elle ne saurait l'être actuellement.

Nous partageons ce souci de qualité, et aspirons à cette efficacité.

Cependant, comment y parvenir quand on dresse la liste de tous les éléments concourant à une parfaite incapacité à acquérir une quelconque efficacité.

Nous sommes invités depuis le début de l'interministérialité à prendre part à toutes ces réformes nous vantant une meilleure organisation. De crise en crise, et malgré les rapports déjà rendus publics (Auvigne et Masurel, Affaire LACTALIS, Rapport des Sénateurs Thierry COZIC et Frédérique Espagnac), constat est que ce n'est pas le cas !

Vous conviendrez qu'il est paradoxal de se donner des objectifs ambitieux sans assurer les moyens d'y parvenir. Nous pourrions dresser le parallèle en matière d'enquête avec un employé qui, malgré qu'il lui ait été consenti une délégation de responsabilité, ne disposerait pas des pouvoirs et moyens de la mettre en œuvre.

Au nom des agents, nous vous alertons sur le fait que ces réformes n'ont eu de cesse d'engendrer toujours plus de difficultés pour les agents, freinant ainsi la réalisation des missions qui leur sont confiées et surtout abaissant leurs conditions, et donc capacités, de travail.

Dès lors, vous ne devez ignorer qu'une nouvelle réforme, si elle ne permet pas de changer radicalement le cap et faire cesser immédiatement ce cheminement mortifère, conduira à l'inefficacité totale de l'action de la DGCCRF.

### Nos propositions

Nos propositions restent intangibles depuis que nous avons été intégrés à la RGPP

Aussi, pour atteindre l'efficacité recherchée, il est primordial :

- que chaque agent CCRF soit placé sous l'ordre hiérarchique d'un cadre du grade Inspecteur Principal de la CCRF ;
- que la DGCCRF reprenne la main sur les agents CCRF placés en DDI, sous l'autorité du corps préfectoral, lesquels représentent 3/4 de l'effectif actuel de la DGCCRF ;
- que la chaîne de commandement directe soit rétablie et qu'ainsi, ces mêmes agents placés en départements, soit intégrés dans des Unités dépendantes directement du pôle Régional de la CCRF et des programmations d'enquête émanant des bureaux centraux de la DGCCRF et du Ministre de l'Economie ;
- que chaque unité départementale soit dotée d'un effectif suffisant soit d'un minimum de 7 agents CCRF dans le respect des conditions précitées.

Suite à notre alerte, M. Sylvain Carrière, Député de la 8<sup>e</sup> circonscription de l'Hérault) a interrogé le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification sur la situation et la stratégie pour l'avenir de l'administration au sein de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Cette question a été publiée au Journal Officiel du 29 juillet 2025 et renouvelée le 25 novembre 2025.

A date, elle est restée sans réponse. Pourtant elle dressait un constat édifiant de la hausse des fraudes en tout genre pour lesquelles la DGCCRF est la seule compétente (Question écrite n°9004 – Avenir de la DGCCRF et situation sociale des agents en PJ).

Nous terminerons en précisant que nos homologues des ministères du travail et de l'agriculture partagent notre constat.

Nous vous remercions et nous tenons, tout au long du processus d'audit des missions de la DGCCRF, à votre entière disposition.

Pour le syndicat CFTC - CCRF & SCL

Le Président Florian LACHIVER